Image not found or type unknown

TRESOR PUBLIC RECLAME AMENDE QUE JE PAYE DEJA

Par **ras al ghul**, le **01/08/2017** à **17:09**

Bonjour,

Je m'adresse à la communauté afin de trouver un peu d'aide.
Je suis déjà allé voir une maison du droit mais l'avocat n'a pas su quoi me dire hormis d'envoyer des recommandées qui ont été d'un effet tres négatif pour mes comptes bancaires!

Voici l'histoire:
Je suis redevable de nombreuses amendes auprès de la SNCF, car je fraudai le train et je donnai bien mon identité.
La grosse partie de mes amendes concernent l'année 2016.

En Janvier 2017 je reçois une convocation au commissariat de police, afin que je prenne contact avec la SNCF et que je commence a les payer.

J'ai donc contacté le service contentieux de la SNCF qui m'a proposé 75€ par mois pendant 2 ans pour un montant total de 2400€, je paye tous les mois depuis.

A coté de cela, le trésor public s'est mit à m'envoyer une tonne de courrier pour les mêmes amendes, mais pour un montant total de 8605€ avec plusieurs opposition administratives de plusieurs montant différents sur mes comptes, dont le compte dédié à mon entreprise!

Ma banque s'est royalement fait plaisir en prenant 10% de chaque opposition administrative, en me mettant à decouvert et en me reclamant en plus les agios.

j'ai envoyé un dossier au tresor public de tours dont venait la premiere opposition administrative, comportant preuves de paiement, echeancier, relevé de compte, preuve du RSA, ainsi qu'une lettre demandant l'arret des procedures.

Le tresor public de Evry m'a repondu par une opposition administrative encore plus grosse la semaine suivant la reception de mon dossier en AR...

Quel recours ai je?
Cela devient critique je suis entrain de fermer mon entreprise, qu'eux et la banque viennent d'endetter gratuitement...

Les 10% pris par la banque sont dues a une erreur du tresor public, vu les sommes j'aurai pu

payer la SNCF et me debarrasser de mes amendes... comment recuperer l'argent de ma societe?

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés